

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753 <u>FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr</u> www.snca-nat.fr

> Najat VALLAUD-BELKACEM Ministre de l'Education Nationale 110, rue de Grenelle 75007 PARIS

Réf.: ***

Objet : l'Ecole de la République Une et Indivisible

Ma circulaire du 31 décembre 1936 a attiré l'attention de l'administration et des chefs d'établissements sur la nécessité de maintenir l'enseignement public de tous les degrés à l'abri des propagandes politiques. Il va de soi que les mêmes prescriptions s'appliquent aux propagandes confessionnelles. L'enseignement public est laïque. Aucune forme de prosélytisme ne saurait être admise dans les établissements. Je vous demande d'y veiller avec une fermeté sans défaillance.

Jean ZAY Circulaire du 15 mai 1937

Madame le Ministre,

Au lendemain des sinistres évènements qui ont endeuillé la France et des manifestations de masse que les citoyens et les pouvoirs publics ont conduites dans la plus grande dignité, vous avez décidé d'entendre les organisations syndicales du secteur éducatif, les représentants des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes.

Ce courrier du SNCA e.i.L. Convergence n'est pas pour vous demander audience ; il a été reçu, il y a peu, par votre cabinet auquel il a exposé, comme il a eu l'occasion de le faire devant les conseillers de vos prédécesseurs, son point de vue sur ce qu'est et doit être l'Ecole de la République.

La République a institué l'Ecole Publique pour y former les futur-e-s citoyennes et citoyens en leur inculquant, dès leur plus jeune âge, les valeurs républicaines. Comment inculquer ces valeurs à de jeunes esprits quand la pratique de l'absentéisme commence de plus en plus tôt ?

Le SNCA e.i.L. Convergence considère que les moyens dont la hiérarchie de l'Education Nationale use pour lutter contre l'absentéisme sont inopérants et le resteront tant qu'elle refusera de s'appuyer sur les autres institutions de la République pour le combattre. A quoi sert la loi sur l'obligation scolaire quand les manquements à son application ne sont pas punis ?

Devant les épouvantables tueries des 7 et 9 janvier 2015 qui, en amont de la liberté d'expression, mettent en cause la liberté de penser et la liberté de conscience fondements de la laïcité de l'Etat et de la société française, le SNCA e.i.L. Convergence insiste pour que soient sanctionnées fermement les dérobades de certains élèves et de leurs familles devant la décision du Chef de l'Etat de faire respecter une minute de silence dans tous les services

publics. En prenant cette décision, le Président de la République a exercé de plein droit la souveraineté qu'il tient de la Nation source de tous les pouvoirs. Quand la Nation est ainsi bafouée, il est légitime qu'elle exige que les auteurs de cet irrespect n'échappent pas à la punition.

A entendre les déclarations de nombreux représentants de la classe politique relayés sur ce point par les commentaires peu critiques de médias non moins nombreux, il semblerait que les citoyens français sont soit musulmans, soit israélites, soit chrétiens : on parle de « Français musulmans », de « Français de confession israélite », etc. ... Ce discours et cette conception communautaristes de la citoyenneté républicaine sont contraires aux Immortels Principes de 1789 dont nos compatriotes qui se sont levés pour les défendre depuis le 7 janvier ont clairement montré qu'ils y adhéraient pleinement.

La République Française, depuis la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat dont le $110^{\mathrm{\`e}me}$ anniversaire se célèbre cette année même, est **athée**.

Pourquoi des Républicains ne seraient pas agnostiques ou athées eux aussi ?

La langue s'infléchit sous l'effet de l'usage idéologique qui en est fait : l'idéologie communautariste lui a fait subir bien des dégâts !

Le SNCA e.i.L. Convergence n'accepte pas qu'on badine avec la souveraineté nationale ni avec la République Une et Indivisible. C'est pourquoi il exige résolument et pas seulement à l'occasion de ce courrier que l'Etat assure lui-même en matière de programmes d'enseignement et de morale laïque ses prérogatives régaliennes au lieu de s'en défausser sur les chefs d'établissement. Il y a plus d'un quart de siècle que dure cette esquive qui nuit à la République, à son école et finalement à la sécurité et à l'unité nationales.

Avec ses respects républicains, le SNCA e.i.L. Convergence vous présente, Madame le Ministre, l'expression de sa détermination à ne pas laisser le délabrement de l'Ecole de la République se poursuivre. Il reste à votre disposition pour approfondir les questions qu'il vient de soulever.

Paris, le 12 janvier 2015

La secrétaire générale Françoise Roche

Ce courrier sera publié sur le site du SNCA e.i.L. Convergence